



GRAND PRIX DE LA VILLE DE DUMBÉA

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – Description de l'épreuve

L'Association Cycliste de Dumbéa organise une compétition de cyclisme sur route qui se déroulera sur les communes de Dumbéa et Païta, le samedi 07 mars 2026, de 14h à 16h15.

Cette épreuve prendra la forme d'une course en ligne, avec un départ depuis le Parc Fayard et une arrivée jugée à l'ancienne auberge de Katiramona.

Article 2 – Le parcours

LONGUE RACE : OPEN, ACCESS 1H, ACCESS 2H & U17 H

KM 0	Parc Fayard	Départ réel à 14h
KM 0,5	Embranchement du calvaire	
	Circuit de Nondoué : ancienne auberge de Katiramona - Rute des 2 vallées - avenue boutan - Route des charbonniers - Route de Nondoué -Embranchement Golf - Calvaire	
KM 9,1	Embranchement du calvaire - Fin du 1er tour	
KM 17,7	Embranchement du calvaire - Fin du 2eme tour	
KM 26,3	Embranchement du calvaire - Fin du 3eme tour	
KM 34,9	Embranchement du calvaire - Fin du 4eme tour	
KM 43,5	Embranchement du calvaire - Fin du 5eme tour	
KM 52,1	Embranchement du calvaire - Fin du 6eme tour	
KM 60,7	Embranchement du calvaire - Fin du 7eme tour	
KM 69,3	Embranchement du calvaire - Fin du 8eme tour	
KM 72,0	Ancienne Auberge de Katiramona	Arrivée

À l'issue du 8^e tour, les coureurs se dirigeront vers l'ancienne auberge de Katiramona, où sera jugée l'arrivée, pour un total de 72 km.

L'émargement des coureurs se fera de 13h15 à 13h45, sur la ligne de départ.

SHORT RACE : ACCESS 3H, ACCESS 4H, ACCESS 1 F, ACCESS 2F, ACCESS 3F , U17 F & U15.

KM 0	Parc Fayard	Départ réel à 14h02
KM 0,5	Embranchement du calvaire	
	Circuit de Nondoué : ancienne auberge de Katiramona - Rute des 2 vallées - avenue boutan - Route des charbonniers - Route de Nondoué -Embranchement Golf - Calvaire	
KM 9,1	Embranchement du calvaire - Fin du 1er tour	
KM 17,7	Embranchement du calvaire - Fin du 2eme tour	
KM 26,3	Embranchement du calvaire - Fin du 3eme tour	
KM 34,9	Embranchement du calvaire - Fin du 4eme tour	
KM 43,5	Embranchement du calvaire - Fin du 5eme tour	
KM 52,2	Embranchement du calvaire - Fin du 6eme tour	
KM 54,9	Ancienne Auberge de Katiramona	Arrivée

Les U15 auront 4 tours à parcourir. À l'issue du 4^e tour, les coureurs se dirigeront vers l'ancienne auberge de Katiramona, où sera jugée l'arrivée, pour un total de 37,6 km.

L'émargement des coureurs se fera de 13h15 à 13h45, sur la ligne de départ.



GRAND PRIX DE LA VILLE DE DUMBÉA

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 3 – Catégories et classements

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC. Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés.

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

Scratch Longue Race	Scratch Short Race	Access 1 H
Access 2 H	Access 3 H	Access 4 H
U17 H	U15 H	Access 1 F
Access 2 F	Access 3 F	U17 F
U15 F		

Article 4 – Récompenses, cérémonie protocolaire

Des récompenses seront attribuées au vainqueur de chacune des catégories mentionnées à l'article 3 du présent règlement. Les trois premiers de chaque catégorie seront appelés au podium.

Un podium « Scratch Longue Race » et un podium « Scratch Short Race » seront également organisés. Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de ces classements seront récompensés.

La cérémonie protocolaire se tiendra au Parc Fayard à 16 h 30.

Article 5 – Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve, et celles concernant le classement devront être déposées dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats.

Si nécessaire, le collège d'arbitres, composé du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice, se réunira sur place pour statuer immédiatement.

Article 6 – Prix d'inscription

1.500 Francs CFP pour les licencié.e.s FFC.

Gratuit pour les U15 , U17 et U19.

Article 7 – Procédure d'inscription

Les inscriptions pourront se faire sur inlive.nc jusqu'à **mercredi 04 Mars 2026 à minuit**.

Article 8 – Remise Dossard

Les dossards devront être récupérés à la table des commissaires lors de l'émargement.

Ils devront être rendus à l'issue de l'épreuve. En cas de retard dans leur restitution, une amende de 1.500 Francs CFP pourra être infligée. En cas de non-retour du dossard, une amende de 3. 000 Francs CFP sera appliquée au coureur.



GRAND PRIX DE LA VILLE DE DUMBÉA

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 9 – Ravitaillement

-LONGUE RACE : Le ravitaillement est autorisé à partir du début du 3^e tour et jusqu'à la fin du 7^e tour.

-SHORT RACE : Le ravitaillement est autorisé à partir du début du 3^e tour et jusqu'à la fin du 5^e tour.

Article 10 – Contact AC Dumbéa

Mr DALVERNY Olivier, le président de l'AC Dumbéa

Tél : 73.75.07 ou olivierdalverny1@gmail.com

Article 11 - Dispositif prévisionnel de secours

Une ambulance sera présente afin d'assurer, si besoin, une prise en charge relative à la santé des participants.